

Ouvrir les marchés et
promouvoir la bonne gouvernance

ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Le saviez-vous?

Les marchés publics représentent en moyenne au moins 15% du PIB d'un pays. L'Accord de l'OMC sur les marchés publics vise l'achat par les gouvernements de marchandises, de services et de travaux de construction dont la valeur annuelle est estimée à plus de 1 700 milliards de dollars EU.



L'AMP en bref

L'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) est un accord plurilatéral, c'est-à-dire que tous les Membres de l'OMC ne sont pas Parties à l'Accord. Il vise l'achat par les gouvernements de marchandises, de services et de travaux de construction et favorise l'ouverture des marchés, la bonne gouvernance, la transparence et l'intégrité. Une récente renégociation de l'AMP a permis de mettre à jour le texte de l'Accord et d'élargir considérablement les engagements en matière d'accès aux marchés.

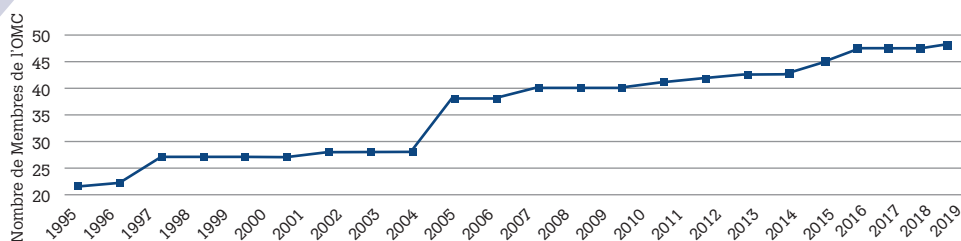
Comment il a vu le jour

- L'AMP vient du "Code" des marchés publics issu du Tokyo Round et négocié dans les années 1970.
- L'Accord a été négocié en parallèle aux négociations commerciales du Cycle d'Uruguay, dans les années 1980 et 1990.
- L'Accord sur les marchés publics a été signé à Marrakech le 15 avril 1994, en même temps que l'Accord instituant l'OMC. Il est entré en vigueur le 1er janvier 1996.
- La renégociation de l'AMP a commencé en 1997 et s'est achevée en décembre 2011. Le résultat des négociations a été formellement adopté en mars 2012.
- L'Accord révisé est entré en vigueur le 6 avril 2014.

Parties à l'AMP

À partir de mai 2019, un total de 48 Membres de l'OMC sont visés par l'AMP (voir page 6).

Graphique 1: Parties à l'AMP



L'AMP incarne trois principes généraux

Non-discrimination

Les Parties à l'AMP s'engagent à ouvrir leurs marchés couverts par l'Accord aux fournisseurs de marchandises et de services des autres Parties à l'AMP.

Transparence

L'AMP établit des normes minimales pour la publication de la législation relative aux marchés publics et des nouvelles possibilités de marchés visées par l'Accord, afin que les fournisseurs potentiels soient tenus pleinement informés.

Équité de la procédure

L'AMP comprend des prescriptions spécifiques, telles qu'un examen national indépendant des plaintes, afin de faire en sorte que tous les fournisseurs potentiels soient traités équitablement.



Aide pour les pays en développement

L'AMP prévoit un traitement spécial en faveur des pays en développement, lequel autorise la mise en place de mesures transitoires pour soutenir les priorités de ces pays en matière de développement (voir la page 5).

Bénéfices de l'AMP

Promotion du commerce

L'AMP donne accès à des marchés publics d'une valeur annuelle actuellement estimée à plus de 1 700 milliards de dollars EU. Les règles de cet accord garantissent que ces marchés restent ouverts à la concurrence des fournisseurs de toutes les Parties à l'AMP. À mesure que de nouveaux pays accèdent à l'Accord, la taille globale du marché augmente.

Soutien au développement économique

L'AMP contribue au développement et à la croissance économiques comme suit:

- en faisant en sorte que les producteurs nationaux aient accès aux marchés étrangers;
- en accroissant la concurrence et la transparence sur les marchés publics nationaux, ce qui aide les gouvernements à obtenir le meilleur rapport qualité-prix et à améliorer l'utilisation des ressources publiques;
- en encourageant l'investissement étranger direct et le transfert de nouvelles technologies d'autres pays.

En fonction de leurs besoins, les pays en développement qui accèdent à l'Accord peuvent être autorisés à adopter des mesures transitoires telles que la mise en œuvre progressive des engagements en matière d'accès aux marchés.

Amélioration de la gouvernance

L'AMP révisé est le premier Accord de l'OMC à lutter ouvertement contre la corruption, en exigeant des Parties qu'elles mènent leurs activités de passation de marchés de manière à éviter les conflits d'intérêts et à empêcher les pratiques frauduleuses. Cette exigence est renforcée par des dispositions spécifiques de l'AMP en matière de transparence et par des procédures permettant à un fournisseur de déposer un recours pour violation de l'Accord et/ou de la législation nationale connexe.

1 700 milliards

L'AMP donne accès à des marchés
publics d'une valeur annuelle
actuellement estimée à plus de
1 700 milliards de dollars EU.

Parties à l'AMP *

L'AMP compte actuellement 48 Membres de l'OMC. Trente deux autres Membres de l'OMC et quatre organisations internationales participent au Comité de l'AMP en qualité d'observateurs. Neuf

observateurs ont engagé le processus d'accession à l'Accord en tant que Parties. Cinq autres Membres ont pris, lors de leur accession à l'OMC, l'engagement de lancer le processus d'accession à l'AMP.

Parties à l'AMP

Arménie	Israël	Pays-Bas pour le compte d'Aruba
Australie	Japon	Singapour
Canada	Liechtenstein	Suisse
Corée	Moldova	Taipei chinois
États-Unis	Monténégro	Ukraine
Hong Kong, Chine	Norvège	Union européenne (y compris ses 28 États membres)
Islande	Nouvelle-Zélande	

Observateurs auprès du Comité AMP

Afghanistan**	Costa Rica	Pakistan
Albanie*	Macédoine du Nord*	Panama
Arabie saoudite**	Fédération de Russie*	Paraguay
Argentine	Géorgie*	République kirghize*
Bahreïn	Inde	Seychelles**
Bélarus	Indonésie	Sri Lanka
Brazil	Jordanie*	Tadjikistan*
Cameroun	Kazakhstan**	Thaïlande
Chili	Malaisie	Turquie
Chine*	Mongolie**	Viet Nam
Colombie	Oman*	

* Les négociations en vue de l'accession à l'AMP sont en cours

** Les négociations en vue de l'accession n'ont pas encore commencé

Les organisations internationales ayant le statut d'observateur sont notamment le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Centre du commerce international.

* Les informations sont à jour à partir de mai 2019. Des informations sur des développements plus récents sont disponibles à www.wto.org/marchespublics.

Mettre l'AMP à jour

L'AMP a été renégocié au sein du Comité de l'OMC sur les marchés publics entre 1997 et 2012. La renégociation portait à la fois sur la modernisation du texte de l'Accord et sur un élargissement important des engagements en matière d'accès aux marchés.

Améliorations apportées à l'AMP révisé

Les améliorations apportées au texte de l'AMP sont notamment:

- une révision complète des dispositions de l'Accord, afin de les simplifier et d'en faciliter la compréhension et la consultation;
- une mise à jour de l'Accord, afin de prendre en compte l'évolution des pratiques actuelles en matière de passation des marchés publics, notamment l'utilisation d'outils électroniques;
- des flexibilités additionnelles à l'intention des autorités chargées de l'adjudication des marchés, par exemple des délais plus courts pour la publication des avis en cas d'utilisation d'outils électroniques;
- une reconnaissance plus explicite du droit des entités contractantes de promouvoir les valeurs et la durabilité environnementales;
- une nouvelle obligation en vertu de laquelle les gouvernements participants doivent éviter les conflits d'intérêts et empêcher les pratiques frauduleuses dans leurs activités de passation des marchés;
- une révision et une amélioration des mesures transitoires pour les pays en développement qui accèdent à l'Accord.

Élargissement de l'accès aux marchés

Dans l'AMP révisé, les engagements supplémentaires en matière d'accès aux marchés représentent 80 à 100 milliards de dollars EU par an. Ils comprennent:

- l'ajout de plus de 500 entités des gouvernements centraux, sous-centraux et autres couverts par l'Accord;
- des améliorations concernant les marchandises couvertes;
- un abaissement des valeurs de seuil de certaines Parties pour leurs activités de passation des marchés couvertes par l'Accord;
- l'extension, par la quasi-totalité des parties à l'AMP, du champ d'application aux nouveaux secteurs de services particulièrement au secteur des télécommunications;
- la couverture totale des services de construction par toutes les Parties;
- la couverture des contrats de construction-exploitation-transfert, des concessions de travaux publics ou d'autres formes de partenariats public-privé par trois Parties à l'AMP;
- l'élimination par plusieurs Parties de diverses restrictions à l'accès aux marchés.

Résumé

L'AMP révisé, conclu en 2012, élargit la portée de l'Accord précédent et favorise la bonne gouvernance des Parties en exigeant qu'elles mènent leurs activités de passation des marchés de manière à éviter les conflits d'intérêts et à empêcher les pratiques frauduleuses. L'augmentation du nombre de membres de l'AMP témoigne des bienfaits de l'Accord en matière d'amélioration de la compétitivité internationale et de soutien de la croissance économique.

Et maintenant?

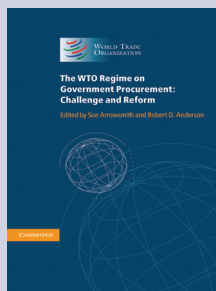
L'AMP continuera d'évoluer pour prendre en compte les nouvelles tendances des marchés publics. Les Parties à l'AMP ont déjà décidé de discuter:

- de la participation des petites et moyennes entreprises aux marchés publics;
- des marchés durables;
- des restrictions et des exclusions figurant dans les engagements en matière d'accès aux marchés des Parties à l'AMP;
- de l'établissement et de la communication de données statistiques;
- des partenariats public-privé;
- de la classification commune des marchandises et des services dans les marchés publics;
- des avis de marchés normalisés.

Pour en savoir plus

Portail intégré d'information sur l'accès aux marchés publics (e-GPA):
<https://e-gpa.wto.org/fr/>

L'AMP sur le site de l'OMC:
www.wto.org/marchespublics



The WTO Regime on Government Procurement: Challenge and Reform
Le régime des marchés publics de l'OMC: problèmes et réforme

Les publications de l'OMC peuvent être achetées à la librairie en ligne de l'OMC:
<http://onlinebookshop.wto.org>